

AIPR - Préparation et conduite de projet (Concepteur) AIPRC

Sous réserve des disponibilités, les inscriptions sont ouvertes jusqu'à 24h avant le début de la session de formation

Objectifs

Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT, et le guide technique
Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires
S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition

Public Visé

Responsable de projet chargé d'effectuer les déclarations de projet de travaux (DT), - d'analyser les réponses, - de procéder ou faire procéder à des investigations complémentaires sur les réseaux situés au droit des travaux, - d'annexer au dossier de con

Pré Requis

Aucun, mais la formation préparatoire à l'examen AIPR Concepteur est très vivement recommandée pour réussir le QCM de cet examen. Il est conseillé d'être familiarisé avec un environnement informatique

Objectifs pédagogiques

Connaître la réglementation liée à l'avis ministériel.
Identifier les différents réseaux.
Identifier les risques et adapter leur méthode de travail à chaque situation.

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation en présentiel
Exposés interactifs, QCM d'entraînement Supports de cours et

Parcours pédagogique

- La durée des modules est adaptée en fonction du niveau (opérateurs, encadrement, concepteur)
- L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux
- La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) Définitions et glossaire Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispense
- Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DT-DICT conjointes
- L'exécution des travaux
- Examen

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur de niveau concepteur AIPR

Les + métier

Méthodes et modalités d'évaluation

Modalités de formation :

Formation en présentiel

Formation en entrées et sorties permanentes (tout au long de l'année)

Support de cours, livret stagiaire , exercices et test numériques

MémoForma remis au participant

Préparation à l'épreuve finale

Modalités d'évaluation

La délivrance de l'Autorisation d'Intervention à Proximité (AIPR) est conditionnée à l'obtention d'un minimum de 48 points sur 80 possibles.

Le barème des points est le suivant :

Si vous cochez "Je ne sais pas" : 0 point

Mauvaise réponse : -1 point ;

Modalités d'Accessibilité

Formation accessible à tous en prenant en compte les besoins spécifiques de chacun. Notre engagement envers l'inclusivité se traduit par diverses mesures pour garantir que chaque personne puisse bénéficier pleinement de cette expérience d'apprentissage. Pour plus d'informations veuillez contacter notre référent Handicap Monsieur Louis SASSATELLI pat téléphone au 04.42.01.21.20 ou par mail à contact@lesclesdelaformation.com

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Effectif

De 1 à 10 Personnes

Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : Nous consulter

Intra (Par Jour) : Nous consulter



Contactez-nous !

Jeremy RENAUDIN
Assistant commercial

Tél. : 0627350005

Mail :

administratif@lesclesdelaformation.com